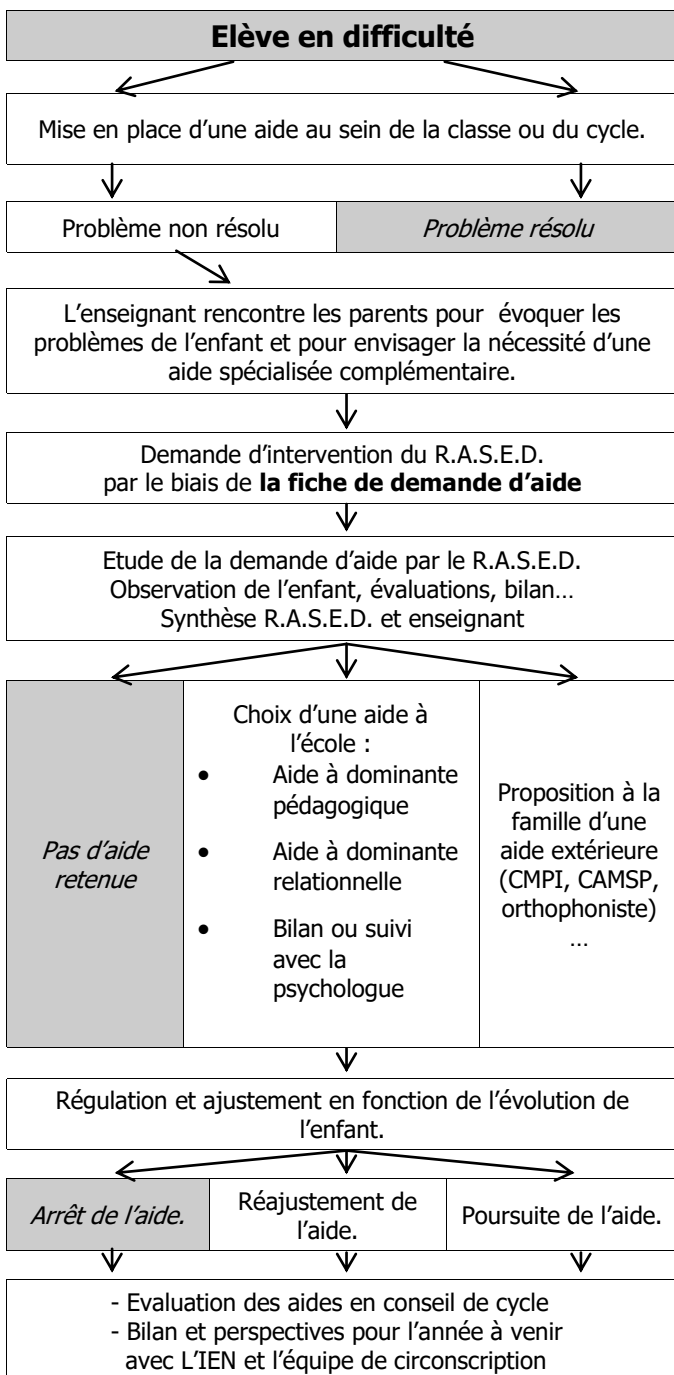


Faire appel au R.A.S.E.D.



Qu'est ce que le R.A.S.E.D. ?

Le Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficultés est un dispositif de l'Education Nationale qui a pour mission d'élargir la gamme des aides que celle-ci doit proposer aux élèves en difficulté.

En liaison avec les parents et les enseignants, les membres du réseau d'aide contribuent à prévenir et à comprendre les difficultés scolaires passagères ou plus durables, et à aider à leur dépassement.

Qui peut faire appel au R.A.S.E.D. ?

- L'enfant qui se sent en difficulté, les parents, l'enseignant, le directeur;
- L'assistante sociale;
- Les partenaires extérieurs (PMI, AS, médecin scolaire...)

Dans quel cas faire appel au R.A.S.E.D. ?

- Le niveau scolaire d'un enfant vous paraît très faible;
- Ses compétences et acquisitions sont hétérogènes;
- L'enfant semble avoir des difficultés de compréhension ou de mémorisation;
- L'enfant a beaucoup de mal à se concentrer sur une tâche;
- Son intérêt pour l'école semble fragile;
- On ne perçoit pas chez lui le désir d'apprendre;
- Le comportement de l'enfant pose problème dans la classe;
- Il ne participe pas assez et se replie sur lui-même;
- Il éprouve des difficultés de communication.

RASED

DE DIGNE

ANTENNE DU

CHAFFAUT

Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté



Psychologue :

Sophie DANIEL

Aide à dominante relationnelle :

Nathalie ESPOSITO

Aide à dominante pédagogique :

Thierry CUISSON

☎ 06 71 52 57 08

Enseignant chargé de l'aide à dominante pédagogique

Circulaire N° 2014-107 du 18/08/2014

« L'enseignant spécialisé chargé de l'aide à dominante pédagogique apporte une aide aux élèves qui ont des difficultés avérées à comprendre et à apprendre dans le cadre des activités scolaires. Il s'agit pour l'enseignant spécialisé, de prévenir et de repérer, les difficultés d'apprentissage de ces élèves et d'apporter une remédiation pédagogique dans le cadre d'un projet d'aide spécialisée. Dans le cadre de ces projets, l'enseignant spécialisé accompagne les élèves en grande difficultés vers la prise de conscience et la maîtrise des attitudes et des méthodes de travail qui conduisent à la réussite et à la progression dans les savoirs et les compétences, en visant toujours un transfert de cette dynamique d'apprentissage vers la classe. »

Il agit directement sur les apprentissages en utilisant une pédagogie et des médiations appropriées aux difficultés rencontrées. Ce travail ne se substitue pas au soutien effectué par le maître de la classe dans le cadre de la pédagogie différenciée.

Il propose une aide spécialisée individuelle ou à des petits groupes d'élèves.

Il travaille aussi en co-intervention dans les classes sur la base d'un projet commun d'aide avec l'enseignant de la classe.

Il participe à l'élaboration du PPRE ou du PAP

La psychologue scolaire

Circulaire N° 2014-107 du 18/08/2014

« Parmi ses nombreuses missions, la psychologue scolaire aide à comprendre les difficultés d'un enfant et contribue à faire évoluer la situation. »

→ **Elle conduit** ses actions dans le cadre du réseau :

Examens, observations, suivis psychologiques en liaison étroite avec les maîtres et les familles, propose des formes d'aide adaptées, et favorise leur mise en place, prépare les orientations spécialisées. Elle participe à l'intégration scolaire des enfants handicapés en lien avec la MDPH et l'enseignant référent.

→ **Elle assure** la liaison avec les organismes et les instances extérieurs à l'école.

La psychologue fait le lien entre l'école et les partenaires extérieurs qui prennent en charge le suivi de l'élève. (CMPI, CAMSP...)

→ **Elle participe** aux commissions d'orientation (classes, établissements spécialisés) ainsi qu'aux travaux d'intégration des enfants scolarisables (PPS, PAI, PAP...)

→ **Elle intervient** à la demande des enseignants, des parents ou des enfants. Les parents souhaitant rencontrer la psychologue doivent prendre rendez-vous par téléphone.

Enseignante chargée de l'aide à dominante relationnelle

Circulaire N° 2014-107 du 18/08/2014

« L'enseignante spécialisée chargée de l'aide à dominante relationnelle apporte une aide aux élèves dont l'analyse de la situation montre qu'il faut faire évoluer leurs rapports aux exigences de l'école, instaurer ou restaurer l'investissement dans les activités scolaires. Il s'agit, pour l'enseignante spécialisée de prévenir et repérer les difficultés de comportement de ces élèves et de mettre en œuvre des actions dans le cadre d'un projet d'aide spécialisée, pour faire évoluer les situations.»

→ **Elle favorise** l'ajustement des conduites émotionnelles, corporelles et intellectuelles, ainsi que la restauration du désir d'apprendre et de l'estime de soi.

→ **Elle agit** indirectement sur les apprentissages en aidant l'enfant à se structurer et à trouver les repères qui lui permettront d'assumer son statut d'élève, d'élève.

→ **Elle propose** un travail rééducatif, individuel ou en petit groupe, qui offre à l'enfant un espace et une approche relationnelle lui permettant de surmonter les difficultés personnelles qui entravent ses capacités (de penser, de communiquer, d'apprendre, de faire...).

→ **Elle peut participer** à l'élaboration du PPRE ou du PAP